

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

ACTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La réception du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	4h45	9h40	7h45	9h40	7h45	9h40	7h45	9h40	7h45	9h40	7h45	9h40
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	4 39	10 30	8 36	10 30	8 36	10 30	8 36	10 30	8 36	10 30	8 36	10 30
Parnac.....	5 39	1 7	6 7															
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	7h48	3h 3	7h34												
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	10 58	5 46	41 6												
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	3 28	10 18													
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	9 34														
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	9 42														
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	7 15	12 42	7 53												
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4												
Monsempron-Libos. — Départ.																		
AGEN..... — Arrivée.																		
Monsempron-Libos. — Départ.																		
BORDEAUX..... —																		
PÉRIGUEUX..... —																		
Monsempron-Libos. — Arrivée.																		
AGEN..... — Départ.																		
Monsempron-Libos. — Arrivée.																		
Cahors..... — Arrivée.																		

Cahors, le 17 Septembre 1874

L'opinion que nous avons exprimée au sujet de l'élection de dimanche dernier, dans le département de Maine-et-Loire, est partagée par tous les organes conservateurs. Parmi les *intransigeants* eux-mêmes, beaucoup d'esprits ardents reviennent à des idées plus calmes, et comprennent que l'union doit se faire au deuxième tour de scrutin.

On lit dans la Presse :

Le résultat prouve que le septennat n'est pas une forme de gouvernement aussi abstraite, aussi insaisissable dans les campagnes, qu'on a voulu le donner à entendre. 26,025 électeurs ont affirmé la nécessité de ce refuge et, parmi ceux qui ont voté pour MM. Maillé et Berger, beaucoup n'ont accepté ces deux candidats que parce qu'ils se sont engagés à donner leur appui au maréchal de Mac-Mahon. On peut donc affirmer sans exagération que la grande majorité des votants du 13 septembre est, dans le département de Maine-et-Loire, favorable à l'ordre de choses existant.

On lit dans la Patrie :

Les suffrages exprimés se classent ainsi : Conservateurs partagés entre deux candidats, — 52,000 voix.

Républicains de toutes nuances réunis sur le nom de M. Maillé, — 45,300 voix.

Ceux qui repoussent la République sont donc en grande majorité. Telle est la signification politique du scrutin.

Cet incident nous rappelle que le lendemain du vote de Calvados, la République française annonçait que les chiffres connus « allaient enfin imposer silence à l'insolence des bonapartistes. »

A l'heure où elle imprimait cette belle phrase toute empreinte de la politesse républicaine, le candidat bonapartiste était élu à une énorme majorité. Il est vrai aussi que les ardoisiers d'Angers et les tisseurs de Cholet, égarés par la propagande démagogique et internationaliste ont voté pour le candidat radical. La République française a grand tort de s'en réjouir.

En effet, c'est par cette corruption révolutionnaire des agglomérations ouvrières qu'on réussit des élections comme celle de Barodet et des coups comme celui du 4 septembre ; mais c'est aussi parce qu'elle porte en elle-même ces éléments de décomposition que jamais la République ne pourra être un gouvernement durable et normal.

On lit dans le Français :

Il y a un an, chaque élection aboutissait avec une régularité en quelque sorte fatale à un succès pour les candidats radicaux. Dans les départements les plus conservateurs, la lutte contre eux était impossible. Aujourd'hui, voilà que M. Maillé ne peut seulement réunir la majorité nécessaire. Délivré des menaces de plus en plus graves que, sous le gouvernement de M. Thiers, les radicaux adressaient chaque jour au pays, l'opinion libérale avait pu craindre un autre danger, et les bonapartistes s'étaient donnés comme les seuls capables d'arrêter les progrès du radicalisme. Le nombre de voix recueillies dans la Gironde, par le général Bertrand, l'élection de la Nièvre et le mois dernier encore celle

de Calvados avaient permis aux journaux bonapartistes d'élever le ton, et rien n'égale la présomption fanfaronne avec laquelle quelques-uns des journaux de ce parti affectaient, il y a quelques jours encore, de ne pas prendre au sérieux la candidature de M. Bruas. La journée de dimanche contribuera nous n'en doutons pas, à ramener à une conduite et à un langage plus modestes les écrivains bonapartistes. Elle marque pour les adversaires du gouvernement du Maréchal un mouvement non-seulement d'arrêt, mais de retraite. Pour la première fois une candidature septennaliste se présentait dans la lutte électorale aussi hardiment et avec autant d'indépendance. L'élection était vraiment, sous un certain rapport, comme le début et l'entrée en scène d'un nouveau parti. Le succès relatif remporté du premier coup est sérieux si on considère que le candidat septennaliste s'est trouvé aux prises avec les deux partis anciens, fortement organisés et en possession de tous leurs moyens d'action. Loin de nous décourager, ce qui s'est passé dans le département de Maine-et-Loire nous semble donc d'un heureux augure.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le prince Charles-Napoléon Bonaparte pose sa candidature au conseil général dans le canton d'AJaccio, contre celle du prince Jérôme Napoléon. Voici la lettre adressée par le prince Charles, qui fait connaître sa détermination :

« Palma, 19 août.

» Mon cher Piétri,

» Vous savez combien je suis dévoué au chef de ma famille, et vous connaissez mon profond et respectueux attachement pour la veuve de notre empereur bien-aimé.

» C'est avec la conviction d'un homme qui remplit son devoir que j'accepte la candidature qui m'est offerte au conseil général de la Corse.

» J'ai la conviction que mes compatriotes saisiront cette occasion pour affirmer leur dévouement au fils de celui dont ils conservent si noblement le culte.

Je compte écrire prochainement aux électeurs du canton d'AJaccio.

» Veuillez, mon cher Piétri, agréer la nouvelle assurance de mes sentiments de sincère amitié.

» Prince Charles-Napoléon BONAPARTE. »

La Liberté, organe accrédité de l'impérialisme, fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Nous avons, les premiers, attiré l'attention du public sur l'antagonisme qui existe en Corse entre les partisans du prince Napoléon — inclinant avec leur chef vers l'empire démocratique et Jacobin — et les partisans du prince Charles Bonaparte, qui se présente sous les auspices de l'impératrice et du prince impérial, comme sa lettre l'indique clairement.

Les journaux corses entretiennent à propos de cet antagonisme des polémiques d'une extrême violence. Le prince Napoléon, qu'on disait à la veille de céder, maintient au contraire sa candidature, soutenue par un journal plein de passion, le Patriote corse. D'autre part, M. Maurice Jolliyet est arrivé tout exprès à AJaccio pour y fonder un journal bonapartiste orthodoxe, qui soutiendra la candidature du prince Charles Bonaparte.

Revue des Journaux

Français.

Radicaux et bonapartistes ne comprennent-ils pas que le maréchal, en parlant des « modérés » et en appelant à lui tous ceux qui sont disposés à se rallier sincèrement à son gouvernement, indiquait par cela même, qu'il considérait les *violents* et les *impatiens* comme ses adversaires ?

Le mot d'ordre est donné partout aux frères et amis de pousser sur le passage du Président le cri de : Vive la République ! Ils s'imaginent ainsi transformer l'ovation spontanée faite au Maréchal en une sorte de manifestation purement républicaine. Le parti radical ayant toujours compté dans ses rangs plus de brailards que n'en contiennent les autres partis, on est assuré d'avoir ainsi partout un certain nombre de cris de vive la République ! Si cela peut être une consolation pour les radicaux, nous ne la leur disputons pas. Ce n'est pas au moyen de ces petites comédies de carrefour que l'on pourra altérer l'effet et le sens des acclamations par lesquelles la France conservatrice salue l'homme de bien et de courage qu'elle a mise à sa tête, et qu'elle est résolue à y maintenir pendant sept ans.

Liberté.

Les grandes manœuvres, telles qu'elles s'exécutent en ce moment même sur une notable partie de notre territoire, sont la véritable école de guerre de l'armée. Utiles à tous si elles sont bien dirigées, elles sont indispensables aux officiers supérieurs, à qui elles montreront les difficultés et les erreurs auxquelles donne lieu le maniement des troupes en terrain varié.

Les projets qu'ont fait connaître les généraux des corps d'armée qui doivent prendre part aux grandes manœuvres, montrent que les derniers jours seront employés à des déploiements et des mouvements d'attaque exécutés avec de grandes masses.

C'est là que les commandants supérieurs auront à s'assurer que l'on abandonne enfin les erreurs tactiques auxquelles nous avons dû une grande partie de nos revers en 1870.

Une critique des plus justes, sinon des plus sympathiques, fut dirigée contre nos procédés tactiques par le duc Guillaume de Wurtemberg, dans une brochure intitulée : *Mode d'attaque de l'infanterie prussienne dans la campagne de 1870-1871.*

Tous les officiers français, surtout au moment des grandes manœuvres, devraient relire attentivement les pages où le prince allemand, tout en rendant justice à leurs qualités militaires, montre, par des exemples que nous ne pouvons oublier, les effets désastreux de notre méthode d'attaque sur le champ de bataille.

« L'offensive franche, directe, fut seule et exclusivement employée par les Français. » Avec un courage hardi, une grande vivacité et un élan incomparable, leurs masses pro-fondées se précipitaient, des abris qui les couvraient, contre l'ennemi, masquaient par leur sortie le feu de leurs propres tirailleurs, tombaient bientôt sous le feu à volonté ou de salut de leurs adversaires placés ou amenés en position, et étaient forcés, avec des per-

» tes énormes, de se retirer derrière leur » abris.

» Les mouvements de flanc, l'offensive par » saccades et par bonds de petits détachements, » qui s'assemblent et se renforcent peu à peu » sous la protection du feu parti d'un bon abri, » pour tenter alors à une plus faible distance » une attaque vigoureuse contre l'ennemi, toutes » ces manœuvres ne furent que le plus rarement » possible mises en jeu par les Français.

» Si je me suis aussi longtemps appesanti sur » ces deux points, c'est que j'y crois recon- » naître les deux causes principales des désas- » tres des Français. »

Voilà ce que dit le duc Guillaume de Wurtemberg, et il oppose à cette ignorance tactique de nos soldats la solide instruction des Prussiens, à laquelle il attribue les résultats inespérés de la campagne.

C'est par une éducation faite constamment au point de vue de la guerre, que les officiers allemands sont parvenus à transformer leurs lourds conscrits en soldats manœuvriers, adroits et décidés. Dès les premiers jours ils font faire des exercices dans la campagne pour familiariser les recrues avec l'emploi des abris que présente le terrain. De même l'école des tirailleurs obtient chez eux une place qu'elle est loin d'avoir chez nous.

En France, on donne la plus grande importance et par conséquent le plus grand nombre des séances d'instruction à ces exercices réguliers dont l'ensemble constitue l'école de peloton, l'école de bataillon, etc.

Ce n'est qu'après avoir fatigué l'attention des hommes en leur faisant exécuter ces mouvements de parade, qu'on consacre à la hâte quelques séances à l'école de tirailleurs. Encore se fait-elle comme toute l'instruction sur le terrain d'exercice, c'est-à-dire sur un sol plat et nu. Heureusement les grandes manœuvres vont changer ces conditions en obligeant les compagnies à se déployer sur des terrains accidentés. Quelle source d'observations importantes et fructueuses pour les arbitres, s'ils savent comprendre l'importance du rôle qui leur est dévolu. Ces arbitres seront des officiers d'un grade élevé, chargés de se tenir pendant les exercices de combat entre les deux lignes opposées et de noter les irrégularités, les fausses manœuvres, les erreurs pour les signaler à l'officier commandant la manœuvre, afin de provoquer de sa part des critiques instructives pour les officiers.

Un grave reproche fait par le duc Guillaume de Wurtemberg à nos généraux, est d'avoir toujours donné à leur front de bataille des dimensions trop restreintes. On conçoit en effet fort bien qu'une armée obligée de combattre sur un front étroit présente des masses profondes à l'action de l'artillerie ennemie, et se donne aussi le désavantage de pouvoir être facilement tournée sur ses ailes.

A Metz, le 18 août, le front de la position française avait 12 kilomètres pour 150,000 hommes (douze hommes par mètre). Faiderbe occupait avec 80,000 hommes la position de l'Halue sur un front de 6 kilomètres (13 hommes par mètre).

Au Mans, Chanzy avait un front de bataille de 12 kilomètres pour une armée de près de 200,000 hommes (16 hommes par mètre).

Au contraire les Prussiens se déployant en ordre mince, arrivaient toujours à déborder les

ailes de leurs adversaires et à les refouler par les attaques de flanc.

A Saarbruck, 42,000 Prussiens présentaient un front d'attaque de 6 kilomètres (7 hommes par mètre).

A Metz, le 16 août, 100,000 hommes combattirent sur un front de 12 kilomètres (8 hommes par mètre).

Quand Manteuffel attaqua Faidherbe à l'Hallue, il déploya ses 25,000 hommes sur un front de près de 8 kilomètres, ce qui donnait 3 hommes par mètre.

Nous le répétons, ces réflexions doivent être présentes à l'esprit des officiers généraux chargés de diriger les grandes manœuvres. On ne saurait se hâter trop de perdre ces mauvaises habitudes, qui ont eu des conséquences si funestes.

Gazette de France.

Le peuple !... Ne profanons pas ce beau nom, disait le vicomte de Cormenin, qui était homme à le profaner.

Le peuple !... qu'est-ce que nos démocrates entendent par « le peuple ? »

Mon Dieu ! c'est bien simple. Dernièrement, à l'occasion du 4 septembre (date glorieuse), dans quelques villes de province et notamment à Méze, près de Montpellier, un certain nombre de mandrins ont jugé à propos de troubler le repos public.

Le peuple, ce n'était pas les gens bien plus nombreux qu'ils inquiétaient ou menaçaient ; le peuple, c'était leur groupe infime. Et les gendarmes qui voulaient les empêcher de troubler les citoyens paisibles commettaient tout simplement un attentat contre le peuple ; et les citoyens du Rappel, qui sont de cet avis, demandent une enquête à ce sujet, — ne pouvant faire mieux pour le moment que de demander une enquête.

Idem, supposons qu'un groupe de fainéants exaltés par le vin bleu et grisés de théories révolutionnaires juge à propos, un de ces jours, de descendre des hauteurs de Montmartre et d'attaquer l'Assemblée de Versailles sans but d'ailleurs bien spécifié.

Ces quelques centaines, ces quelques douzaines de tapageurs seront le peuple. Si par une circonstance quelconque la force publique n'est pas organisée pour leur résister, le peuple sera victorieux. S'ils brûlent, pillent ou massacrent, le peuple aura été « sévère. » S'ils s'abstiennent de ces horreurs, le peuple aura été « clément. » — Ce sont les expressions consacrées.

Des millions de français qui n'ont pas participé à l'émeute, on n'en a cure. Foin de ces millions de Français qui restent tranquille !... Ce n'est pas là le peuple !... Ils sont faits pour subir la loi des tapageurs, et nous vivons à une telle époque, hélas ! qu'ils peuvent la subir !...

Voilà ce que les vrais républicains appellent le peuple en France. Les plus modérés acceptent le pouvoir des mains de ce peuple-là et le proclameront plus que jamais un grand peuple.

Figaro.

Le *Phylloxera politique* est un insecte nuisible et malfaisant quoique vertébré. Il se propage à l'infini ; à l'état de larves, il vit dans les feuilles radicales ; peu à peu il prend un corps, sa trompe se forme, son dard s'éguise : il se transforme alors en *charançon député*, ou en *pucceron orator*, qui est la pire espèce des *puccerons*.

Le *Phylloxera politique* est une mille-pattes ; à l'aide de sa trompe il pompe les meilleures places, les portefeuilles, les emplois ; avec son dard il creuse les gouvernements et cherche à les faire tomber. Cet insecte est éminemment destructeur ; en grand nombre, il peut occasionner les plus grands maux. Il éclot ordinairement à l'automne vers le 4 septembre et dure peu. Il est généralement mangé par un autre *phylloxera*, nommé le *Phylloxera frater et amicus*, qui est en quelque sorte le tétard de notre premier *phylloxera*.

Il y a plusieurs espèces de *phylloxera*. Le *phylloxera tonitruans* ou *acarus balconi*. Cet insecte s'attache aux balustrades de balcon ; il s'y installe et pousse un cri aigu, assez semblable à celui de la cigale. Il n'est bon à rien qu'à troubler ceux qui l'écoutent ; a fait souvent son cocon, mais n'est jamais devenu papillon.

Le *phylloxera hirsulus* ou *acarus de Vauchuse* ; il est petit et pourvu d'une rotondité dorsale ; il se complait surtout dans les lieux sacrés, se promène sur les églises, sur la famille et sur les propriétés. Il y laisse une sorte de bave qui indique sa trace. Cette

bave lui sert à miner les édifices et à salir les choses que l'on respecte. Pas de cocon ; est toujours resté tétard et le restera toujours.

Le *phylloxera lacrimans* ou *acarus nec pietra, nec pollex*. Répand une sorte d'humidité qui ressemble à des pleurs ; très dangereux, distillant un venin souvent mortel.

Le *phylloxera tenax* ou *acarus du portefeuille*. Le plus gai des *phylloxeras*, fréquente les ministères et s'y cramponne fortement. Souffre beaucoup si on l'en arrache. Il est très souple et très agile : on croit le saisir, il vous échappe. Il rampe généralement et se rappetisse pour éviter la vue de ses ennemis.

Le *Phylloxera Constitutional* ou *Casimir Acarus*. Gros insecte, inoffensif, rapproche beaucoup du hanneton, auquel il ressemble par la frivolité de son vol. Il est dépourvu d'antennes, ce qui le fait cogner à tous les obstacles. Né stérile, il pond des constitutions qui n'éclosent jamais. Ce n'est qu'une éphémère.

Le *Phylloxera Scribens* ou *Acarus Saint-Hilaire*, de la grande famille des parasites. Peu dangereux par lui-même, il est pourvu d'une tarière qui distille une encre très noire et qu'il promène sur tous les morceaux de papier qu'il voit, à un fil à la patte, qu'il s'est attaché lui-même.

Albert Millaud.

Informations

Le *Standard* signale une menace de conflit entre l'Allemagne et le Danemark, à propos de la question toujours pendante du Sleswig. Le correspondant du journal anglais lui écrit de Copenhague que les expulsions quotidiennes de Sleswigois et les excitations incessantes de la presse allemande, provoqueront peut-être, de la part du gouvernement danois, des représailles contre les sujets allemands. Le *statu quo* lui paraît impossible. Nous ignorons la valeur des renseignements du *Standard*.

Une lettre adressée de Strasbourg au *Times* vient jeter un jour nouveau sur les dispositions de l'Alsace-Lorraine à l'égard de la Prusse.

« L'antipathie de l'Alsace contre la domination allemande, dit-il, loin de diminuer, progresse avec le temps. »

La *Patrie* prétend savoir de source sûre que, dans une entrevue qu'il a eue avec M. Thiers, le grand-duc Constantin a vivement insisté, au nom des intérêts de la France et de la sympathie qu'il éprouve à son égard, pour que l'ex-président, abdiquant ses préférences personnelles et renonçant à des alliances compromettantes, amenât enfin sur le terrain conservateur le groupe qu'il dirige. Le frère d'Alexandre II aurait indiqué à l'appui de sa thèse des nécessités politiques de l'ordre le plus élevé, il aurait fait valoir combien, dans les circonstances actuelles, il importait à la fois à la France et à la Russie, que le gouvernement du Maréchal reposât sur des bases solides et qu'il pût réprimer énergiquement, avec l'appui de tous les bons citoyens, toute tentative révolutionnaire. Il paraît que M. Thiers a refusé de prendre aucun engagement.

Il serait d'autant plus à désirer que les vues du grand-duc Constantin pussent se réaliser, que les journaux allemands se montrent très alarmés de son voyage en France et y voient une tentative faite pour s'assurer l'alliance française dans l'hypothèse possible d'une guerre entre les deux empires. Les feuilles qui sont plus particulièrement à la dévotion de M. de Bismarck affectent une confiance qu'elles n'ont pas, et déclarent bien haut que le pacte conclu à Gastein n'est pas près d'être rompu, malgré la première atteinte qu'il a reçue dans l'affaire de la reconnaissance du gouvernement espagnol : mais les journaux indépendants, ceux de Saxe, notamment, ne se dissimulent pas l'imminence d'un conflit entre l'élément slave et l'élément german. On voit tout de suite combien, dans ces conditions, le séjour en France du grand-duc Constantin acquiert une importance politique considérable.

Le *Messenger de l'Allier* rapporte que la commune d'Ygrande a eu, dimanche dernier,

le triste spectacle de l'enterrement civil du citoyen Charles Madet, ancien représentant du peuple en 1848. La manifestation n'a pas eu l'éclat que les amis politiques du défunt en attendaient, et elle serait même passée inaperçue si elle n'avait eu lieu un dimanche.

Le citoyen Félix Mathé, ancien collègue de Madet en 1848, et chef de la démocratie dans l'Allier, qui était venu à Ygrande, pour y prononcer l'oraison funèbre du défunt, est reparti précipitamment le samedi soir ; un autre collègue de Madet, M. Fargin-Fayolle, qui se trouvait à quelques kilomètres seulement d'Ygrande, n'a pas daigné venir assister à l'ensevelissement.

Outre le citoyen Mathé, d'autres orateurs encore devaient parler sur la tombe ; — à l'exemple de leur chef de file, ils ont remis leurs discours en poche, et c'est ainsi que le citoyen Madet a été privé d'oraison funèbre. Les mauvais plaisants prétendent que M. Mathé s'attendait à être institué héritier par le défunt, et que le testament, ouvert peu d'heures avant l'enterrement civil, ayant fait passer à un autre la fortune de l'ancien représentant du peuple, l'éloquence de M. Mathé s'est subitement évanouie avec ses espérances héréditaires. Le désintéressement ne serait-il plus une vertu du parti !

On vient de faire une découverte assez piquante. On sait avec quelle apreté la presse allemande cherchait trouver un grief contre la France dans les fournitures prétendues faites aux carlistes ; on sait les difficultés qui nous ont été suscitées à ce propos par la diplomatie berlinoise. Or, il est maintenant certain que parmi les principaux fournisseurs des carlistes sont des négociants allemands de Hambourg. La *Gazette de Spener*, journal officieux de M. de Bismarck, est obligée de confesser le fait. Sa confusion se tourne tout naturellement en vive colère contre ces négociants si gênants pour la politique allemande. « Avoir des rapports avec des gens qui se sont placés en dehors de l'humanité, c'est, dit la *Gazette de Spener*, déshonorer le nom allemand. Ce qui n'est pas moins curieux, c'est que le journal officieux ajoute en terminant : « Il paraît que notre législation n'a malheureusement aucun moyen d'interdire de telles exportations. »

Chronique locale et méridionale.

Avant un mois, les électeurs seront appelés à procéder au renouvellement partiel des conseils généraux.

Voici la liste des conseillers sortants dans notre département :

Arrondissement de Cahors.

- Cahors (Nord)... MM. Bessières, avocat, ancien maire.
- Cahors (Sud)... Dufour, P., maire du Montat.
- Cazals... Mayzen, avocat.
- Labenque... Roques, notaire.
- Puy-l'Évêque... Demeaux, médecin.
- St-Géry... Talou, avoué.

Arrondissement de Figeac.

- Figeac (Est)... MM. Teilhard, maire.
- Figeac (Ouest)... Cipières, avocat.
- Latronquière... Laborie, notaire.
- Livernon... Vaissé, propriétaire.

Arrondissement de Gourdon.

- Gramat... MM. Calmels d'Artinsac, notaire.
- Salviac... Cuniac, premier président à Alger.
- Souillac... Comte de Marquessac, capitaine de frégate.
- Vayrac... De Verninac, propriétaire.

Nous attachons à ces élections la plus grande importance. Elles ne se feront pas au scrutin de liste comme les élections partielles à l'Assemblée nationale qui ne prouvent rien et ne peuvent rien prouver. Elles se feront dans des conditions normales et permettront aux électeurs des divers cantons de manifester leurs tendances et leurs aspirations ; car on a beau dire et beau faire, les élections départementales ont, comme les élections législatives, une signification politique.

En votant pour des hommes bien connus comme appartenant au parti conservateur, nous

prouverons d'une façon irrécusable que nous ne voulons pas que notre pays soit plus longtemps tourmenté par de stériles agitations. La France a besoin de tranquillité et d'ordre, elle a surtout besoin de confiance et de certitude de l'avenir. Seuls, les conservateurs peuvent les lui donner ; c'est pour cela que nous inviterons nos concitoyens à porter leurs suffrages, sans distinction de partis, sur les candidats dont ils connaîtront, d'une façon certaine, le dévouement absolu, non pas aux désirs d'une coterie ou d'une faction, mais aux intérêts du pays.

C'est la cause que le *Journal du Lot* a toujours défendue. Il importe de ne pas l'abandonner aujourd'hui.

Nous avons confiance dans le succès, en considérant les nombreuses victoires que le parti conservateur a remportées dans les élections départementales isolées. Et si quelquefois le résultat a trompé nos légitimes espérances, c'est à notre désunion seule qu'il faut attribuer cet échec.

Ce qui vient de se passer dans le département de Maine-et-Loire en est une preuve évidente. La division des impérialistes et des partisans du Septennat, l'abstention des légitimistes ont valu au candidat républicain un succès relatif. Il n'a pas été élu au premier tour de scrutin, mais il a de beaucoup distancé chacun de ses concurrents.

Que cette leçon nous profite. En face des incertitudes de l'avenir, les conseils généraux doivent être la forteresse du parti conservateur, la sauvegarde de la France. Ne l'oublions pas. Que les hommes d'ordre s'unissent, qu'ils ne donnent pas le triste exemple de s'abandonner eux-mêmes, et le triomphe est assuré.

Par arrêté du 6 septembre, sont convoqués à se réunir le 4 octobre savoir : les électeurs des cantons de Cahors (nord), Labenque, St-Géry, Figeac (ouest), Livernon, Latronquière, Souillac et Vayrac, pour élire un membre du conseil général et un membre du conseil d'arrondissement.

Les électeurs du canton de Cahors (sud), Cazals, Puy-l'Évêque, Figeac (est), Gramat et Salviac, pour élire un membre du conseil général.

Et les électeurs du canton de Lauzès, Luzech, Montcuq, Lacapelle-Marival, Gourdon, Payrac et Labastide-Murat, pour élire un conseiller d'arrondissement.

Le scrutin sera ouvert ledit jour, à sept heures du matin et clos le même jour, à 6 heures du soir.

Par décret du président de la République, M. Brédif, directeur des contributions directes à Cahors, vient d'être appelé en la même qualité à La Rochelle.

Depuis son arrivée dans notre ville, par son affabilité, par l'agrément de ses relations, M. Brédif avait su attirer les sympathies générales. Le poste important qui lui est aujourd'hui confié est une juste récompense des longs et utiles services de cet honorable fonctionnaire qui laisse parmi nous les meilleurs souvenirs.

Les assises du 4^e trimestre pour le département du Lot s'ouvriront à Cahors, le lundi 16 novembre 1874, à 8 heures du matin.

M. Audidier, conseiller à la cour d'appel d'Agen, a été nommé Président. MM. Dupuy et Durrieu, juges au tribunal de 1^{re} instance de Cahors, juges assesseurs.

Les sieurs T. Jules, 22 ans, ouvrier boulanger ; T. Marc, 27 ans, ouvrier menuisier ; domiciliés à Cahors ; F. François, 25 ans, cultivateur, domicilié sur la commune d'Aujols, arrêtés à la suite des troubles de la fête votive de St-Georges, et prévenus de rébellion, outrages envers la gendarmerie, ont été condamnés à l'une des dernières audiences du tribunal correctionnel de Cahors :

T. Jules, à 20 jours de prison ; T. Marc, à 4 mois de prison ; F., à 3 mois.

Le général de division commandant le 17^e corps d'armée, dans un ordre général aux troupes sous ses ordres, témoigne toute sa satisfaction aux gendarmes de Cahors qui, dans la rixe du 6 septembre courant ont fait preuve de beaucoup de fermeté et de modération en opérant l'arrestation des perturbateurs de Saint-Georges.

D'après le décret du 10 août, qui reconstruit provisoirement sur de nouvelles bases les divisions militaires, Toulouse devient le chef-lieu de la 17^e division, qui comprend les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

La *Journal officiel* publie le texte d'un rapport de M. le général Morin, vice-président du conseil supérieur, chargé de soumettre à l'approbation du ministre la répartition du crédit inscrit au budget du département de l'agriculture et du commerce, sous le titre d'encouragement à l'enseignement technique et à l'enseignement commercial.

Les conclusions de ce rapport, dans lequel sont énoncés les principes qui doivent présider au développement de l'enseignement technique et professionnel (apprentissage, écoles des arts et métiers, etc., etc.), et où sont indiquées les conditions du concours de l'Etat, ont été approuvées par le ministre.

Dans le but de porter à la connaissance des intéressés les considérations et les observations qu'il renferme, ce rapport a été adressé aux préfets.

Mgr Chaulet d'Outremont, évêque d'Agen, est nommé évêque du Mans, en remplacement de Mgr Fillion, décédé.

On lit dans le *Journal de la Haute Vienne* :

Un crime abominable a été commis ce matin, à Limoges. En voici le simple récit dans toute sa trop réaliste horreur :

A sept heures moins le quart, le sergent Siclair du 138^e de ligne commandant le peloton de punition a reçu, à bout portant, un coup de fusil tiré par le soldat Bâlotte.

Ce misérable, qui faisait partie de ce peloton, avait saisi le moment où le sergent s'était absenté pour charger son fusil.

Le meurtrier, on ne sait comment, s'était procuré des cartouches et manœuvrait audit peloton de punitions dans la cour de la caserne de la Visitation.

Bâlotte avait encouru, hier, une punition qui lui avait été infligée par le même sergent dont il a fait ce matin sa victime.

La balle a atteint le sergent Siclair au côté gauche.

Immédiatement relevé, le malheureux a été transporté à l'infirmerie de la caserne, où il est mort après une heure et demie d'horribles souffrances, et malgré les soins empressés des chirurgiens.

M. l'abbé Groussaud, vicaire à Saint-Joseph, appelé en toute hâte, sur la demande du moribond, a eu le temps de lui administrer les secours de la religion.

Avant de rendre le dernier soupir, la victime a dit, devant les nombreux officiers et soldats, qui assistaient à son agonie, qu'il pardonnait à son assassin.

Bâlotte a été aussitôt arrêté par ses camarades et déjà il rechargeait son arme pour se faire, dit-il, justice lui-même.

Une exposition des produits de l'horticulture spécialement consacrée aux fruits, légumes et fleurs de la saison, sera ouverte du 10 au 14 octobre 1874, dans l'hôtel de la Société centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.

Tous les horticulteurs, jardiniers et amateurs sont invités à prendre part à cette exposition et à concourir pour les récompenses qui seront décernées.

Seront admis à y figurer :

1^o Les fruits ; 2^o les légumes ; 3^o les plantes fleuries de plein air et de serres ; 4^o les plantes nouvelles fleuries ou non.

Les horticulteurs ou amateurs qui voudront prendre part à cette exposition, devront adresser du 15 au 30 septembre 1874, terme de rigueur, à M. le président de la Société, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, une demande d'admission accompagnée de la liste des objets qu'ils désirent présenter, ainsi que l'indication de l'espace superficiel, que ces produits pourront occuper.

Au moment des vendanges, il n'est pas inutile de dire combien est défectueux le mode de cuivaison employé par un trop grand nombre de nos agriculteurs.

Lorsqu'on laisse le marc surnager, il forme une croûte plus ou moins épaisse, en contact avec l'air ; et alors il en résulte la fermentation à l'aigre.

Il serait facile cependant d'éviter cet inconvénient. Il suffit de maintenir ou de renfoncer le marc au centre de la cuve et dans le vin, deux fois par jour, le matin et le soir, jusqu'à l'avant-veille de la décuivaison : alors la fermentation marche régulièrement et avec rapidité ; le gaz acide carbonique se dégage complètement, le raisin cède plus complètement sa couleur au vin qui le détrempe ; enfin, au bout de 10 ou 12 jours, le vin est plus riche en couleur, en bouquet et en alcool, que celui que l'on obtient par la méthode ordinaire.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Variétés

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR ASSAINIR LES FUTAILLES ALTÉRÉES.

Tonneaux aigres.

Si un fût a le goût d'aigre, il faut y verser cinq litres d'eau bouillante et ajouter ensuite à cette eau 500 grammes de chaux vive et 100 grammes de potasse. On roule le fût deux fois par jour pendant quatre jours, et on jette ensuite cette eau saturée de chaux et de potasse ; on rince après à l'eau froide, qu'on laisse encore séjourner quelques heures.

Tonneaux moisis.

Quelle que soit la cause de l'infection des tonneaux et des futailles, il est facile de les débarrasser de toute mauvaise odeur et à peu de frais.

La moisissure qui infecte profondément le bois des futailles, le goût d'évent et l'odeur de la lie putréfiée ne résistent pas au traitement suivant. Il en est de même des pipes qui ont contenu des flegmes de betterave et de l'alcool ayant mauvais goût.

On verse dans le tonneau que l'on veut désinfecter et par l'ouverture de la bonde :

- 1^o Sel de cuisine, 30 grammes ;
- 2^o Peroxyde de manganèse en poudre, 20 grammes ;
- 3^o Acide sulfurique concentré, 50 grammes ;
- 4^o Un litre d'eau bouillante sur le tout.

On ferme avec la bonde, qu'il faut assujettir fortement. On agite un peu et on laisse la futaille en repos.

Ces quantités suffisent pour un tonneau de 100 à 220 litres ; si le tonneau est plus grand, il faut augmenter proportionnellement la quantité des agents désinfectants.

On laisse agir ces différentes substances pendant trois heures. Après ce temps, on ouvre la bonde du fût et l'on rince à plusieurs reprises avec de l'eau froide jusqu'à ce qu'elle sorte claire et sans aucune odeur.

Autre procédé.

Pour désinfecter 6 ou 8 tonneaux, on prend : Eau bouillante, 24 litres ; Sel marin, 125 grammes ; Acide sulfurique, 1 litre ; Potasse, 30 grammes.

On fait du tout un mélange bien homogène, on remue pendant un quart d'heure de manière que tout le tonneau en soit lessivé ; ensuite on transvase ce mélange dans les autres tonneaux, en agissant de la même manière que pour le premier. A mesure qu'on les vide, on les remplit d'eau propre et on les laisse ainsi pendant une nuit. Le lendemain les six ou huit tonneaux sont aussi désinfectés que s'ils étaient neufs.

Autre procédé.

Pour rendre saines des futailles moisies, il faut les débouder et les ventiler pendant quelques jours, au moyen de trous de forêt. On verse ensuite dans chaque fût deux litres d'eau qu'on mélange de 120 grammes d'acide sulfurique par hectolitre. On agite avec soin ce mélange, on vide, on passe un lait de chaux (cinq litres d'eau et un litre de chaux) ; on rince à grande eau, on égoutte, puis on mêche et on bouche la futaille, qui est alors en état de recevoir le vin, car elle est parfaitement exempte de tout mauvais goût.

Autre procédé.

Quand les tonneaux ont contracté une odeur de moisi, on les soumet à l'action de la vapeur d'eau, et on poursuit l'opération jusqu'à ce que la vapeur qui s'échappe du pourtour de la bonde, en possède plus cette odeur de moisi. On lave ensuite à plusieurs reprises à l'eau, ou mieux à l'eau acidulée avec l'acide sulfurique.

Autre procédé.

Il arrive parfois que les tonneaux qui ont déjà servi, au lieu de conserver un bon goût vineux, comme ils le devraient, prennent un mauvais goût de fût, parce que la lie se gâte par le contact prolongé de l'air, lorsqu'ils sont vides et quand ils ne sont pas bien bouchés, surtout pendant les chaleurs. Alors pour les désinfecter on prend un ou deux kilogrammes de tan, qu'on délaie dans une lessive de soude et on laisse séjourner pendant quatre ou cinq jours. On remue bien le tonneau, puis on rince.

Autre procédé.

On mélange ensemble : Acide muriatique (hydrochlorique), 75 grammes ; Eau, 4 litres ; Houblon, 60 grammes. On laisse bouillir pendant un quart d'heure, on verse aussitôt après dans le tonneau infecté et alors toutes les mauvaises odeurs disparaissent.

Autre procédé.

On défonce par un des côtés, le fût altéré ; on le lave intérieurement avec brosse et eau chaude. On le rince bien à l'eau froide, et si ces lavages n'ont pas suffi à le purifier, on l'empli de vendange ou de raisin préalablement écrasé et on laisse la fermentation s'y accomplir à la manière accoutumée. Les douves du fond doivent également être plongées dans la vendange pendant tout le temps de la fermentation. Après avoir retiré le vin et le marc on rince le fût à l'eau froide, on le remonte, et il est alors dans de bonnes conditions pour contenir du vin.

Le vin qu'on retire des fûts infectés et guéris par la fermentation du raisin n'est pas altéré. Il n'a ni l'odeur, ni le mauvais goût de la futaille.

Les Raisins de Table.

On n'a pas une idée de l'énorme quantité des fruits consommés chaque jour à Paris. Tous les ans, il entre dans cette immense ville plus de cinq millions de kilog. de raisins, ce qui procure à l'octroi municipal une recette de 300,000 fr., à raison de 5 fr. 75 les 100 kil. D'août 1873 à août 1874, les maisons de commission ont reçu 3 millions 500,000 kilog. de raisins ; il a été vendu à la criée environ 1 million 500,000 kilog., ce qui forme bien un total de 5 millions.

Voici les pays producteurs qui ont le plus expédié de raisins aux commissionnaires de la capitale pendant la dernière campagne :

Hérault,	1.100.000 kil.
Gard,	200.000
Drôme,	400.000
Isère,	200.000
Nièvre,	4.000.000
Gironde,	100.000
Lot-et-Garonne,	200.000
Indre-et-Loire,	100.000
Seine-et-Marne,	200.000
Total,	3.500.000 kil.

Ces chiffres, qui ne peuvent qu'augmenter tous les ans, malgré les prix élevés auxquels les intermédiaires vendent le raisin qui leur coûte tout au plus 15 à 20 centimes sur place, laissent entrevoir l'avantage que la culture du *chasselas* pourrait offrir aux pays de vignobles dans lesquels on peut obtenir des raisins d'élite.

Nous connaissons dans le Midi, et surtout dans l'Hérault, des propriétaires qui ont propagé très-largement le *chasselas* dans leurs vignobles, soit par la greffe, soit par la plantation de ce cépage, et, certes, ils ne sont pas fâchés d'avoir opéré cette transformation ; car non-seulement les bons raisins sont envoyés à Paris, mais on trouve de nombreuses maisons de commerce qui les expédient directement en Russie, en Belgique, en Hollande et surtout en Angleterre ; ces expéditions prennent chaque jour un plus large développement. C'est donc là une nouvelle industrie agricole qui peut procurer de beaux bénéfices là où le climat est favorable à une satisfaisante maturation du raisin. Il serait d'autant plus important de cultiver le raisin pour la table, que les expéditions du Gard diminuent considérablement, à cause du *phylloxera* qui a fait de

grands ravages dans ce département ; aussi, les envois qui étaient de 400,000 kilog., il y a deux à trois ans, se sont réduits à 200,000 kilog.

Il existe une grande différence entre les prix de cette année et ceux de 1873 ; on paie aujourd'hui 10 à 15 c. de moins que l'an dernier : ce qu'il faut attribuer à une récolte meilleure, sous le double rapport de la quantité et surtout de la qualité, à l'état incertain des affaires qui restreint la consommation.

Avec son climat et son sol privilégiés, la France peut produire les meilleurs fruits du monde, et nous nous étonnons vraiment que l'arboriculture ne prenne pas plus d'extension dans nos campagnes. Que de terres improductives que l'on pourrait utiliser avantageusement en plantant de bons arbres et en les cultivant avec soin ! Il existe aujourd'hui de si belles variétés de fruits de tout genre, que les propriétaires sont impardonnables de récolter de mauvaises qualités, alors qu'ils n'auraient pas un centime de plus à dépenser pour en avoir d'excellentes. Il faut espérer que l'école de Versailles donnera un vigoureux coup de fouet à la culture des légumes et des fruits qui pourrait devenir si importante et procurer de si larges bénéfices.

Dernières nouvelles

Versailles, 16 septembre.

Le conseil des ministres fixera la date des élections complémentaires à l'Assemblée dès que le maréchal président sera revenu, c'est-à-dire samedi prochain. Il y a tout lieu de croire que ces élections auront lieu en une seule fois dans la seconde quinzaine d'octobre.

Les partis se préparent en conséquence et la plupart des candidats sont déjà connus. Il est à remarquer que bon nombre affectent une couleur septennaliste marquée. L'excellente impression produite dans l'opinion publique par le voyage du maréchal dans le Nord, ne pourra que donner plus de force à ce mouvement dont le succès final — j'entends le succès auprès des masses électorales — serait le salut du pays.

M. Delisse-Engrand, dans le Pas-de-Calais, et M. Fiévet, dans le Nord, se déclarent hautement septennalistes. Dans la Drôme, le candidat conservateur paraît devoir être M. le baron du Bord, maire de St-Paul-Trois-Châteaux. La candidature de M. Lacroix-Saint-Pierre a été mise de côté comme, ayant une couleur bonapartista trop accentuée.

Le désistement de M. Berger est confirmé. Le candidat bonapartiste de Maine-et-Loire, dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur, déclare qu'il a cessé d'être candidat et, après avoir déclaré qu'il maintient les termes de sa circulaire électorale incriminée à la commission de permanence, il demande personnellement au ministre de provoquer contre lui des poursuites à ce sujet.

Le *Pays*, en reproduisant cette lettre, regrette qu'au lieu de se contenter d'un désistement sec et banal, M. Berger n'ait pas fait un désistement énergique en faveur du seul candidat conservateur survivant.

Bourse de Paris.

Paris, 17 septembre 1874.

Rente 3 p. %	63,60
— 4 1/2 p. %	91,00
— 5 p. %	99,90

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 16 septembre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Boeufs.	2.783	2.038	1.32 à 1.74
Vaches.	980	895	1.00 à 1.60
Taureaux.	100	49	1.02 à 1.32
Veaux.	1.049	917	1.40 à 2.00
Moutons.	17.874	13.748	1.30 à 1.94
Porcs gras.	3.031	2.640	1.50 à 1.80

Annances

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescieriè m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescieriè m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalescieriè, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescieriè, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation

et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescieriè chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
Contre la Mortalité du Bétail

ÉMISSION
De 7,600 Actions Nominatives
DE 500 FRANCS
LIBÉRÉES DE 125 FRANCS
Par séries facultatives
PRIX D'ÉMISSION 500 FRANCS
VERSEMENTS

50 fr. en souscrivant
75 à la répartition 125 francs.

Le capital des compagnies d'assurances n'étant qu'un capital de garantie, on peut prévoir que, comme il est arrivé pour la plupart des compagnies existantes, le surplus ne sera pas appelé.

La Sauvegarde de l'Agriculture, fondée en 1866 au capital de 200,000 francs, sous la forme mutuelle, a été convertie en société anonyme à primes fixes, conformément à la loi du 24 juillet 1864 et au décret du 22 janvier 1868. Elle a pu, avec son faible capital primitif, réaliser un chiffre d'affaires qui lui assure des bénéfices importants.

De nouvelles demandes lui sont adressées tous les jours, ce qui s'explique par la simplicité de sa manière d'opérer et la loyauté avec laquelle elle exécute ses engagements. Elle ne laisse à la charge de l'assuré aucune partie des risques, et paie immédiatement le montant de la perte subie.

Les primes sont calculées de manière à n'imposer aux propriétaires de bestiaux que le plus faible sacrifice possible, tout en laissant au capital un bénéfice largement rémunérateur.

Les calculs ont été faits d'après les données statistiques les plus sûres, fournissant l'équivalent des tables de mortalité des compagnies d'assurances sur la vie ou des tableaux de risques des compagnies d'assurances contre l'incendie.

Ces avantages ont été appréciés par les assurés non seulement en France, mais en Belgique et en Hollande, où la Société compte ou va compter de nombreux représentants. C'est pour faire face à ce développement d'affaires qu'elle s'est terminée à élever son capital jusqu'au chiffre de 4 millions, s'il est besoin, tout en ne réalisant

qu'un million, somme suffisante pour garantir des risques très considérables.

Conseil d'administration

M^r le comte de LAROCHEFOUCAULD, président ;
BOURDEAU, propriétaire, O. * ;
GARIN DE LAMORLAN, propriétaire, O. * ;
MESTREAU, propriétaire ;
AMÉRIN, ancien inspecteur d'assurances ;
HOUSSIN, médecin-vétérinaire, membre du conseil municipal de Clichy (Paris).

En supposant seulement un chiffre d'assurances de 600,000 francs par département, et une somme proportionnelle pour la Hollande et la Belgique, on aboutit à un total de primes réalisées de 2,864,000 fr. laissant un produit net de 572,800 fr.
Il est prélevé pour la réserve 114,560 fr.
Il est réparti aux actionnaires 70 0/0
du surplus..... 320,768
L'intérêt du portefeuille produit 50,000
Ce qui donne pour les actions un dividende de 37 0/0, non compris la réserve. En ajoutant la réserve, le revenu total est de 48 1/2 0/0.
Ce résultat est loin d'atteindre ceux que réalisent les sociétés existantes ; et cependant, comme pour l'incendie, la matière assurable s'élève, non pas à une centaine de millions, mais à plusieurs milliards.

Les propriétaires ont donc tout intérêt à souscrire le capital social ; les bénéficiaires viennent ainsi en déduction de la charge que leur impose l'assurance.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
du 15 au 27 Septembre
A la Banque HUE, PILLON et Co
13, rue Grange-Batelière, Paris

On souscrit soit par versement direct, soit par versement dans les succursales de la Banque de France au crédit de la Banque Hue, Pillon et Co, soit en adressant à cette dernière des valeurs ayant cours, qu'elle se charge de négocier, ou des effets bancaux, dont elle fera l'escompte après examen.

Aux termes de la loi, les actionnaires ne sont engagés que pour le montant de chaque action souscrite.

Dans le cas où le nombre des souscriptions dépasserait 7,600 actions, il sera fait une réduction proportionnelle.

(Prospectus et Statuts adressés sur demande.)

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.
Les expéditions directes se font par caisse. de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 frs

Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les **Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, Émission 1872.**

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 83^e fascicule, PRO à PYX, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 93^e livraison (12 septembre 1874). — TEXTE : Nous autres, par J. Girardin. — Les environs de Paris Saint-Germain, par P. Vincent. — Le Régulus breton. — Priestley et Lavoisier, par Gaston Tissandier. — La dette de Ben-Aïssa, par Marie Maréchal.

Dessins par Emile Bayard, Taylor, Jahandier, A. Marie, Bertall.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

A vendre l'une des meilleures librairies de Bordeaux, faisant en moyenne 80,000 francs d'affaires. Facilité de paiement. S'adresser à M. Labat jeune, 49, rue Porte-Dijeaux, Bordeaux.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitiennes en tous genres.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

ERNEST FOUBERT

M^{en}-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Établi à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1^{er}

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERES ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales ; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

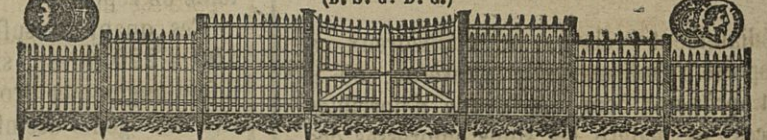
Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (B. S. G. D. G.)



COMPTOIR CLOTURES DE LA GIRONDE USINE
A BORDEAUX EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE LA RASTIDE-BORDEAUX
Cours Napoléon, 132.

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements, Fournitures pour fleurs ; Globes ronds et ovales ; Couronnes nuptiales et de première communion ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux

Feux d'artifice, Lanternes vénitiennes, Bouquets pour Fêtes votives.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^e, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.